

ALECA - Hichem Ben Ahmed plaide pour la libre circulation des professionnels !



publié le 24/10/2017 19:59

Une table ronde dédiée aux négociations portant sur l'accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) entre la Tunisie et l'Union Européenne (UE) a été organisée ce mardi 24 octobre 2017 à l'hôtel Movenpick à Gammarth. Organisée conjointement par le think tank tunisien, [Mediterranean Development Initiative \(MDI\)](#), le bureau de la Fondation allemande [Konrad-Adenauer-Stiftung \(KAS\)](#) à Tunis et l'Association Tunisienne des anciens ambassadeurs et consuls généraux, cette conférence a été l'occasion de décrypter les blocages et les positionnements stratégiques de la Tunisie et de l'UE. Récemment désigné négociateur en chef de l'ALECA pour la Tunisie, le secrétaire d'Etat au Commerce, Hichem Ben Ahmed, a du pain sur la planche...

Revigorer l'accord de libre-échange Tuniso-Européen est l'un des défis de la Tunisie codifiés dans le guide «[L'accord de libre-échange complet et approfondi ALECA: Mieux comprendre les négociations sur l'accord](#)». Un guide élaboré en décembre 2016 par le président du MDI, Ghazi Ben Ahmed grâce à l'appui de la Fondation KAS et de l'Association tunisienne des anciens ambassadeurs et consuls généraux.

Récemment nommé négociateur en chef de la Tunisie pour l'ALECA, le secrétaire d'Etat au Commerce, Hichem Ben Ahmed, a donné un nouveau tournant à aux négociations sur l'ALECA. Sa désignation marque la volonté du gouvernement tunisien de faire évoluer cet accord et de participer à sa construction. C'est dans ce sens que la présidence du gouvernement a mis en place une unité de gestion par objectif ([UGPO](#)) pour accompagner le pilotage, la coordination des travaux, la préparation de chaque cycle de négociation, les échanges d'information ainsi que

la communication de l'ensemble des parties-prenantes. C'est donc à la lumière de cette nouvelle nomination que cette table ronde s'est tenue en présence de Patrice Bergamini, l'ambassadeur de l'UE en Tunisie ; Tahar Sioud, le directeur de l'Association des anciens ambassadeurs et consuls généraux ; Holger Dix, le représentant résident de la Konrad-Adenauer-Stiftung Tunis ; Ignacio Garcia Bercero, négociateur en chef de la Commission européenne ; Radhi Meddeb, président de Comete Engineering ; Ghazi Ben Ahmed, président du MDI et du secrétaire d'Etat au Commerce, Hichem Ben Ahmed. En plus d'autres panélistes d'envergure, il y avait dans l'auditoire l'ancien ministre de la Santé et chef du parti Bani Watani, Saïd Aïdi, des officiels tunisiens et européens, d'anciens et actuels ambassadeurs ainsi que des membres de la société civile.

Taher Sioud a ouvert la séance en déclarant que « *l'initiative louable des organisateurs de cette table ronde s'intègre parfaitement au processus préparatoire des négociations Tunisie /UE pour l'ALECA* ». Il a prôné l'élimination des restrictions et discriminations économiques actuelles en rappelant le chemin parcouru par la Tunisie et l'Europe. Du premier accord commercial entre la Communauté économique européenne (CEE) et la Tunisie en 1969, à l'accord de coopération en 1976, puis à la signature de l'Accord d'Association avec l'UE en 1995. Des partenariats qui ont eu pour objectif de faire de « *l'économie tunisienne une économie ouverte capable de défier la concurrence internationale* ».

Placé au centre des panélistes, Hichem Ben Ahmed a déclaré : « *Aujourd'hui, nous voulons faire de cet accord un accélérateur des réformes et un stimulus de la compétitivité pour les entreprises tunisiennes afin qu'elles puissent accéder au marché européen dans les meilleures conditions* ».

A propos de l'accord de 1995, le secrétaire d'Etat a dénoncé diverses problématiques issues de « *ceux qui sont habitués au confort des rentes de situations et de privilèges indus à l'abri des frontières* ». Un accord qui semble être arrivé à bout de souffle et qui donne des indices sur les corrections à lui apporter. Lors de son speech, il a soulevé 4 points fondamentaux pour la Tunisie au sein de l'ALECA : la libre circulation des marchandises, des fonds, des services et des personnes. Concernant le point crucial de la mobilité des personnes, il a

mentionné la mise en place *d'un visa free pour certaines personnes et certains professionnels*. Il a également précisé à ce sujet qu'il ne peut pas y avoir de libre échange sans équité, notamment pour ce qui relève de la mobilité des personnes. *« Pour une même cause professionnelle, les Européens peuvent facilement accéder au marché tunisien alors que ce n'est pas le cas pour les Tunisiens »* a déclaré Hichem Ben Ahmed.

Ridha Meddeb s'est aligné sur cette position en renchérissant que la marginalisation des opérateurs économiques tunisiens et les limites imposées à leur liberté de circulation *« clochardisent l'économie tunisienne »*. *« Je ne parle pas d'une levée des visas pour la Tunisie mais d'une libre circulation des professionnels »* a-t-il proposé.

Les discussions autour des avantages et inconvénients de l'ALECA ont également permis de lever le voile sur d'autres inquiétudes relatives à l'ouverture du marché national sur l'économie européenne, une nuisance non négligeable pour notre économie déjà en grande difficultés. Hichem Ben Ahmed a fait état des défis importants à surmonter et des sensibilités à prendre en considération. *« Nous savons que notre agriculture est bien loin des normes de qualité et de rendement européennes, nous savons aussi que notre industrie de services risque d'être submergée par un mouvement de dérégulation annoncée mais nous savons aussi que l'art de négocier est l'art de trouver des solutions gagnant/gagnant »* a-t-il martelé.



L'ambassadeur de l'UE en Tunisie, Patrice Bergamini, s'est également exprimé en saluant le nouvel élan donné à l'ALECA. *« Je salue aujourd'hui une décision courageuse et heureuse. Courageuse, car les négociations relatives à cet accord sont ardues et qu'elles contiennent des tabous et du scepticisme. Et heureuse, car le négociateur tunisien, Hichem Ben Ahmed, est la personne clef pour mener à bien ces négociations. Du point de vue européen, il est la personne la mieux placée pour les suivre »* a-t-il déclaré.

Les domaines couverts par l'ALECA concernent une multitude de domaines. Du commerce des services, à l'établissement et la protection des investissements, le commerce des produits agricoles et de la pêche, l'énergie, les mesures sanitaires, l'amélioration de la sécurité des produits industriels pour faciliter leur commerce avec l'UE, les marchés publics, la transparence des réglementations, les procédures douanières, la politique de concurrence, la propriété intellectuelle, les mesures de défense commerciales et aussi le développement durable. Un accord ambitieux qui, s'il est bien négocié, permettra à la Tunisie de « *réaliser la transformation de son économie, libérer le marché et résorber le chômage* ».

Khawla Hamed